

Projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny

SYNTHÈSE
DES ENSEIGNEMENTS
DE LA CONCERTATION
PRÉALABLE DU SYCTOM

JANVIER 2018

Sommaire

PARTIE 3 SUJETS DÉBATTUS LORS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE INTRODUCTION PARTIE 4 ENSEIGNEMENTS DE LA PRÉSENTATION DU PROJET PARTIE 1 CONCERTATION PRÉALABLE DE FUTUR CENTRE À 45 POUR LE SYCTOM ROMAINVILLE / BOBIGNY PARTIE 5 PROCHAINES ÉTAPES PARTIE 2 ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE **LEXIQUE**



Jacques GautierPrésident du Syctom, Maire de Garches

Reconstruire un centre historique de traitement des déchets ménagers est une action aussi ambitieuse qu'indispensable pour répondre aux besoins de traitement de ces déchets dans une logique de proximité et de respect des ambitions nationales en matière de transition écologique et énergétique.

Le projet de reconstruction du centre existant situé à Romainville, aujourd'hui vieillissant, consiste à participer à l'objectif de la fin de la mise en décharge que le Syctom s'est fixé, tout en veillant à l'intégration du futur centre dans un tissu urbain qui aura connu de grands changements à l'horizon de sa mise en service.

Dans le cadre de la réflexion menée sur l'avenir de ce centre, le Syctom a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 23 décembre 2016. Cette saisine s'est inscrite dans une démarche visant à définir, en lien

étroit avec les territoires concernés, le nouveau programme de cette installation. La CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Monsieur Jacques Roudier comme garant de cette concertation.

La concertation, qui s'est déroulée du 4 juillet au 13 novembre 2017, a réuni les acteurs locaux et le public lors de différents temps de dialogue et d'échanges présentés dans cette synthèse. Le Syctom a également souhaité aller au contact du public en proposant un dispositif itinérant, présentant le projet directement sur les lieux de vie des habitants des communes concernées.

Le dispositif organisé par le Syctom a permis d'enrichir la réflexion sur le projet grâce à l'expression de tous. Le bilan de la concertation préalable élaboré par le garant a d'ailleurs été validé par la CNDP lors de la séance plénière du 6 décembre 2017.

Les élus de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble ont délibéré le 19 décembre et se sont positionnés en faveur du projet intégrant la solution n°2 pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) parmi les 3 proposées dans le cadre de la concertation.

Réunis le 21 décembre 2017, les élus du Comité syndical du Syctom ont délibéré sur les enseignements tirés de la concertation préalable et approuvé les caractéristiques du projet intégrant la solution technique n°2 d'optimisation de la logistique urbaine pour la gestion des OMR (60 voix pour sur 63). Corinne Valls, Maire de Romainville et Vice-présidente du Syctom, a défendu ce choix à ces deux occasions.

Édito

Cette décision a été rendue possible grâce à une connaissance éclairée des solutions soumises à la concertation préalable. En réponse aux demandes d'approfondissement portant en particulier sur la solution technique n°2, le Syctom a produit tout au long de la période des ressources documentaires et a également proposé aux élus et acteurs du territoire représentés au Comité de suivi la visite d'une installation fonctionnant grâce à ce même procédé. Cette visite a permis de lever les interrogations qui restaient en suspens.

Les échanges qui ont eu lieu tout au long de la démarche ont également permis d'acter un certain nombre de principes structurants, parmi lesquels le recours à la voie fluviale pour le transfert des produits et sous-produits sortants du site ou encore la volonté de faire de ce futur centre une vitrine de l'économie circulaire.

Enfin, en réponse aux fortes attentes du territoire et conformément à la décision de la CNDP du 6 décembre 2017, il a été décidé de poursuivre la démarche de participation et d'information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

LE SYCTOM, PORTEUR DU PROJET DE FUTUR CENTRE À ROMAINVILLE / BOBIGNY

Le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville / Bobigny est porté par le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, qui traite et valorise les déchets du territoire le plus densément peuplé de France réunissant près de 6 millions d'habitants, soit 10% de la population française. En 2016, le Syctom a pris en charge dans ses différentes installations près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Le Syctom a pour compétences le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés par ses collectivités adhérentes et leur valorisation sous forme de matières et d'énergie. Le Syctom s'est aussi imposé comme un acteur majeur de la prévention et de la sensibilisation des habitants, en lien étroit avec ses collectivités adhérentes.

Dans le cadre de sa mission de service public, le Syctom fédère les collectivités de son territoire autour d'un projet commun, pour une gestion des déchets exemplaire en faveur de l'économie circulaire. Le Syctom réunit aujourd'hui 84 communes de la zone centrale d'Île-de-France réparties sur 11 territoires du Grand Paris et une Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc située dans le département des Yvelines (hors métropole). Ces communes sont réparties sur

5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Yvelines.

Le territoire du Syctom s'organise en bassins versants, en fonction des gisements de déchets. Dans une logique de proximité géographique, pour limiter les transports et réduire l'impact environnemental des activités, chaque bassin versant est associé à un centre de réception/traitement ou transfert.

Le Syctom dispose aujourd'hui de 10 unités de section des déchets (3 unités de valorisation énergétique, 6 centres de tri de collectes sélectives, 1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles) et d'un réseau de déchèteries.



LE CENTRE ACTUEL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE / BOBIGNY

Situé en Seine-Saint-Denis, à trois kilomètres à l'est de Paris, le centre de traitement des déchets ménagers de Romainville / Bobigny est un site historique de la gestion des déchets de la métropole francilienne.

Le centre actuel est aujourd'hui vieillissant, à l'exception des équipements du centre de tri des collectes sélectives multimatériaux modernisé en 2015. Sa reconstruction s'avère nécessaire pour s'adapter aux besoins des territoires et aux évolutions réglementaires, mais aussi pour s'intégrer parfaitement dans un tissu urbain en pleine mutation.



Le centre à Romainville dans sa configuration actuelle

L'HISTOIRE DU SITE

En 2005, le Syctom a engagé un projet de reconstruction du site afin de doter le territoire d'une véritable installation de traitement des ordures ménagères résiduelles. Des contestations sont nées au cours de l'été 2011, portant principalement sur le choix du procédé de tri mécano-biologique en amont d'une méthanisation, les nuisances potentielles (odeurs) et les risques liés à la sécurité de ce type d'installation. Le projet n'ayant pas trouvé d'écho favorable sur le territoire, il a été abandonné en 2015.

Suite à cette décision, le Syctom a tiré des enseignements de cette phase et s'est engagé à renforcer le dialogue avec les parties prenantes et à associer le public à l'élaboration des projets dans le cadre des dispositifs de concertation. Le Syctom a ainsi lancé une nouvelle réflexion sur le renouvellement du site en lien étroit avec les acteurs du territoire. Afin de définir les caractéristiques essentielles de ce nouveau projet, il a mené courant 2016 des études sur le plan technique et juridique. Son objectif est de projeter un nouveau centre à l'horizon 2025 pour remplacer l'installation déjà ancienne et répondre aux besoins de traitement des déchets dans le quart nord-est francilien.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET

Dans le cadre de la réflexion engagée pour la reconstruction du centre de Romainville et conformément à la délibération du Comité syndical du 9 décembre 2016, le Syctom a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 23 décembre 2016, qui par délibération en date du 4 janvier 2017, a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Monsieur Jacques Roudier comme garant de cette concertation.

Le 8 mars dernier, la CNDP a approuvé les modalités de concertation préalable proposées par le Syctom ainsi que son calendrier de mise en œuvre.

La concertation préalable sur le projet s'est ainsi déroulée sur une période de quatre mois, entre le 4 juillet et le 13 novembre 2017 au travers des réunions du Comité de suivi, des ateliers thématiques et des réunions publiques. Parallèlement, le Syctom a mis en place un dispositif d'information et de participation du public, dont un site internet dédié au projet, une exposition itinérante ou encore des lettres d'information.

Le présent bilan constitue une synthèse des actions engagées par le Syctom et des avis, observations et questions exprimés dans le cadre de la concertation. Il rappelle également les éléments de réponse apportés par le Syctom sur les principales thématiques des échanges et dresse la liste des principaux enseignements qu'il tire de cette concertation préalable.

PRÉSENTATION DU PROJET DE FUTUR CENTRE À ROMAINVILLE / BOBIGNY

1. CONTEXTE DU PROJET : LE CENTRE ACTUEL DE ROMAINVILLE ET SON ENVIRONNEMENT

Le centre existant situé à Romainville comprend un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux, un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles et une déchèterie.

Aujourd'hui, le centre de tri des collectes sélectives multimatériaux dessert neuf communes de Seine-Saint-Denis et tout ou partie des arrondissements de l'est parisien. Il peut recevoir 45 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives. L'installation est adaptée aux nouvelles consignes de tri. Elle peut traiter l'ensemble des emballages en plastique et des petits emballages métalliques.

Le centre de transfert réceptionne les collectes traditionnelles de dix-sept communes de Seine-Saint-Denis, ainsi que le 19^{ème} et une partie du 20^{ème} arrondissements de Paris. Il peut recevoir jusqu'à 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an.

La déchèterie est accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Syctom. Elle réceptionne notamment des objets encombrants et des déchets dangereux.



En 2016, le centre de Romainville a réceptionné les quantités suivantes de déchets :

- ▶ Centre de tri : 42 600 tonnes de collectes sélectives multimatériaux (environ 46 000 tonnes en 2017);
- ▶ Centre de transfert: 373 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6 300 tonnes de refus de tri des collectes sélectives issus du centre de tri (environ 392 000 tonnes d'OMR et 6 000 tonnes de refus de tri des collectes sélectives en 2017);
- ▶ Déchèterie : 6 900 tonnes de déchets en apport volontaire (environ 6 000 tonnes en 2017).

Aujourd'hui, les ordures ménagères résiduelles réceptionnées à Romainville ne sont pas traitées sur site: le centre de transfert les réceptionne et les envoie vers d'autres installations.

En 2016 les flux sortants de l'installation se sont organisés de la manière suivante :

- ▶ Transfert vers les trois centres de valorisation énergétique du Syctom : 297 415 tonnes ;
- Transfert vers des centres d'incinération extérieurs : 51 785 tonnes ;
- ▶ Transfert vers des installations de stockage des déchets non dangereux non inertes (ISDND) : 30 100 tonnes.

Le site est sur un territoire en pleine mutation socioéconomique. D'ici 2025, le quart nord-est francilien devrait être amené à connaître de profondes mutations :

- ▶ Une croissance démographique constante ;
- Un renforcement de son attractivité économique ;
- La concentration prévue de programmes d'aménagement et le développement des infrastructures de transport.

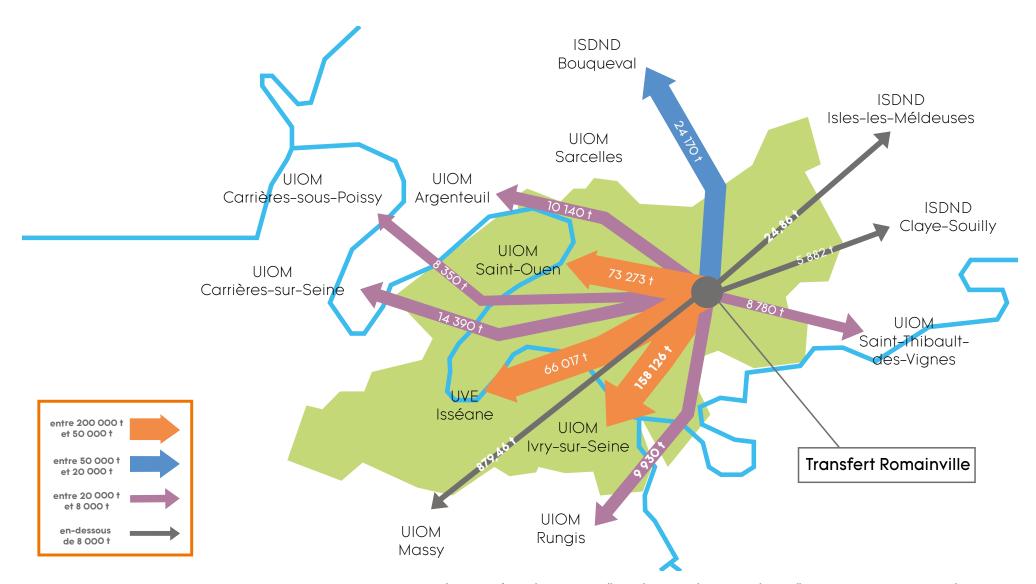
La réflexion sur le projet tient compte de ces évolutions, qui façonneront l'environnement immédiat du futur centre. Elles auront également une influence sur le dimensionnement de la future installation (évolution des gisements à réceptionner).

En 2017, le centre a réceptionné environ 392 000 tonnes (données non définitives) d'OMR et les flux sortants sont :

- ▶ Transfert vers les trois centres de valorisation énergétique du Syctom : environ 321 000 tonnes
- Transfert vers des centres d'incinération extérieurs: environ 38 000 tonnes
- ▶ Transfert vers des installations de stockage des déchets non dangereux non inertes (ISDND) : environ 39 000 tonnes



Le centre à Romainville dans sa configuration actuelle



Quantités d'OMR transférées depuis Romainville vers les centres du Syctom et des installations extérieures à son réseau, données 2016

2.CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET PORTÉ À LA CONCERTATION

Objectifs du projet

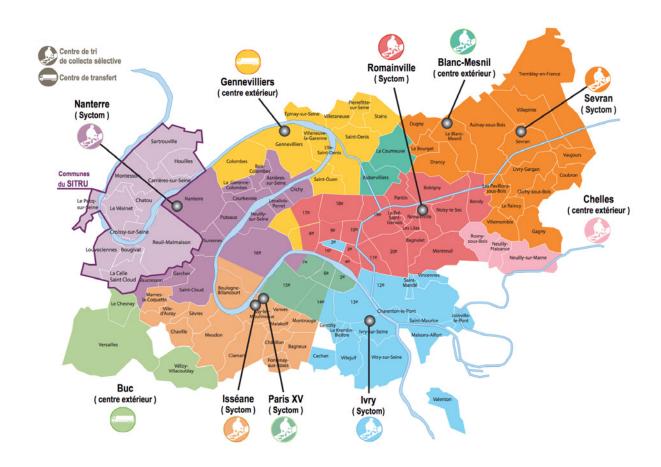
Les objectifs du projet sont les suivants :

- ▶ Inscrire le projet dans l'évolution de la règlementation, notamment les orientations de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) en matière de gestion des déchets ;
- ▶ Répondre aux besoins de traitement des déchets du quart nord-est francilien ;
- S'inscrire dans la gestion des déchets à l'échelle du Syctom.

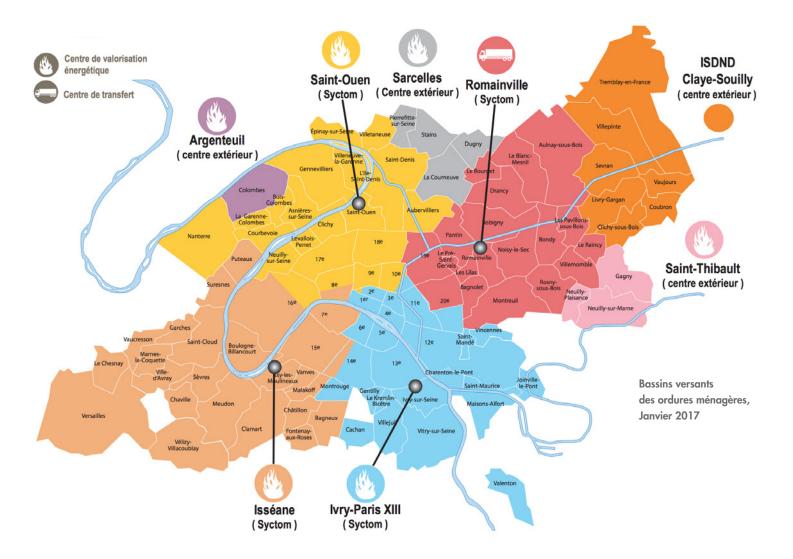
Communes concernées par le projet

Les communes concernées par le projet correspondent aux communes allant déverser d'une part les collectes sélectives multimatériaux au centre de tri (bassin versant des collectes sélectives multimatériaux), et d'autre part, les ordures ménagères résiduelles (bassin versant des OMR) :

▶ Le bassin versant des collectes sélectives multimatériaux du projet comprend donc neuf communes de Seine-Saint-Denis (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) et tout ou partie des arrondissements de l'est parisien : 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}.



Bassins versants des collectes sélectives, Janvier 2017



▶ Le bassin versant des OMR du projet comprend le bassin versant actuel réparti sur trois Établissements Publics Territoriaux de la métropole du Grand Paris (Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est): Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Les Lilas, Les-Pavillonssous-Bois, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-Sous-Bois et Villemomble, auquel s'ajoutent les communes déversant aujourd'hui directement dans les ISDND à Claye-Souilly et à Saint Thibault, soit vingt-sept communes de Seine-Saint-Denis, ainsi que le 19ème et une partie du 20ème arrondissements de Paris.

Perspectives de gisement pour les bassins versants du site et leur impact sur le dimensionnement du futur centre

Le dimensionnement du futur centre dépend des prévisions d'évolution du gisement. Ces prévisions sont détaillées dans la partie III du présent bilan. En considérant les ratios de collecte projetés à l'horizon 2030 en OMR, biodéchets et collectes sélectives multimatériaux et les populations projetées sur les bassins versants à la même échéance, les estimations des gisements à réceptionner à l'horizon 2030 sur le futur centre sont les suivants :

- ▶ 335 400 t/an d'OMR, c'est-à-dire 260 kg/hab/an pour 1,29 million d'habitants;
- ▶ 38 700 t/an de biodéchets c'est-à-dire 30 kg/hab/an pour 1,29 million d'habitants;
- ▶ 54 400 t/an de collectes sélectives multimatériaux c'est-à-dire 40 kg/hab/an pour 1,36 million d'habitants.

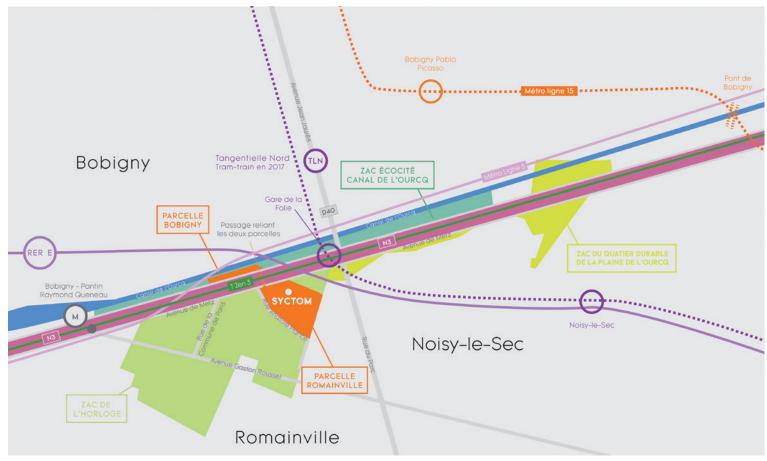
Les gisements des déchets ménagers du centre : constats et projections

	Situation estimée en 2010 pour 2015	Situation constatée en 2015	Hypothèses pour 2023	Hypothèses pour 2030
Population (hab)	5 845 679	5 757 930	5 912 741	6 400 000
Collectes sélectives (kg/hab)	38,8	31,2	37	40
Verre (kg/hab)	22,5	20,2	23	25
Biodéchets (kg/hab)	0	0	22	30
Ordures Ménagères résiduelles - OMR (kg/hab)	321,4	330,2	287	260
Total Déchets Ménagers et assimilés - DMA (kg/hab)	382,7	381,6	369	355

Compte tenu de ces prospectives, les dimensionnements suivants sont proposés pour les capacités de réception de la future installation :

- ▶ 350 000 t/an d'OMR;
- ▶ 60 000 t/an de collectes sélectives multimatériaux ;
- ▶ 40 000 t/an de déchets alimentaires ;
- ▶ 15 000 t/an à la déchèterie;
- ▶ 500 t/an à la ressourcerie.

Il est à noter que l'objectif du Syctom est de concevoir une installation évolutive, permettant d'accompagner progressivement la réduction des quantités d'OMR réceptionnées sur le site.



L'environnement proche du site à l'horizon 2025

Invariants du projet

Le futur centre sera implanté sur deux emprises foncières, à Romainville (parcelle du centre actuel et parcelle « Intergoods ») et à Bobigny (parcelle dite « Mora-Le-Bronze »). Le Syctom se fixe comme objectif d'assurer une intégration urbaine et architecturale exemplaire de l'installation.

La parcelle dite Mora-Le-Bronze étant située en bordure immédiate du Canal de l'Ourcq sur la commune de Bobigny, le projet prévoit de recourir à la voie fluviale pour l'évacuation des produits et sous-produits sortants du site grâce à la création d'un port relié au site de Romainville par un passage déjà construit sous l'ex RN3.

La continuité de service sera assurée pendant les travaux (a minima en réception / transfert).

Le Syctom s'engage également à conserver les emplois actuels du site, y compris durant les travaux. Le nombre d'emplois créés par le futur centre dépendra des solutions techniques retenues pour le projet.

Procédés techniques envisagés par type de flux réceptionnés

- Les collectes sélectives multimatériaux : la capacité annuelle de réception et de traitement du centre de tri sera de 60 000 tonnes, ce qui permettra d'anticiper la progression des collectes sélectives multimatériaux sur les territoires et de répondre à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques. Les collectes sélectives seront triées (papiers, cartons, différentes résines plastiques, briques alimentaires, métaux ferreux et non-ferreux) et rejoindront des filières industrielles de valorisation.
- ▶ Les déchets alimentaires : environ 40 000 tonnes par an de déchets alimentaires pourront être réceptionnées sur le futur centre, conditionnées en conteneurs citernes puis transférées par voie d'eau vers un centre externalisé de méthanisation ou de compostage. Une partie minoritaire de ce gisement pourra faire l'objet d'une valorisation organique sur site, grâce à l'implantation d'une installation de compostage.
- ▶ Les apports volontaires : la déchèterie sera reconstruite afin de pouvoir accueillir 15 000 tonnes de déchets déposés par les habitants. Ils seront répartis par catégorie dans des conteneurs en vue de leur recyclage, de leur valorisation ou de leur élimination par des filières spécialisées.
- ▶ Les objets réemployables : la création d'une ressourcerie permettra le réemploi, après réparation, des objets déposés par les habitants (petits électroménagers, meubles, luminaires...).

Trois solutions envisagées pour la gestion des ordures ménagères résiduelles

SOLUTION 1

Modernisation du site

La solution n°1 consiste à maintenir la fonctionnalité actuelle de réception et transfert des OMR collectées, fonctionnalité améliorée par l'usage de la voie d'eau pour le flux sortant (conditionné en conteneurs).

Les OMR réceptionnées sur le site seraient transférées en continu par voie fluviale vers les installations du Syctom ou des centres extérieurs (et en dernier recours vers des installations de stockage des déchets non dangereux).

Ainsi, pour 350 000 tonnes entrantes collectées sur le bassin versant, sortiraient 350 000 tonnes conditionnées en conteneurs, évacués en péniche.

SOLUTION 2

Optimisation de la logistique urbaine

La solution n°2 concerne la réception et le séchage des OMR permettant l'optimisation du transfert par voie fluviale des produits séchés et la constitution d'un stock tampon pour une partie du flux.

Il s'agit d'une solution de préparation des OMR sur site visant notamment à optimiser la dimension « logistique ».

Le séchage des OMR consiste à **réduire la quantité d'eau contenue** dans les déchets, ce qui présente les intérêts suivants :

- ▶ Réduction de la masse de déchets à transporter et à traiter dans les unités de valorisation énergétique (optimisation du transport et de la valorisation énergétique du flux de déchets séchés moins d'eau introduite dans les fours d'incinération);
- ▶ Possibilité de constituer un stock tampon sans nuisance pendant une durée limitée sur site ;
- ▶ Garantie d'un transport sans nuisance (maîtrise des odeurs et suppression des jus).

250 000 tonnes d'OMR reçues feraient l'objet d'une préparation par séchage naturel, ne nécessitant pas d'apport d'énergie thermique.

Ainsi préparé, ce flux d'ordures ménagères serait ensuite conditionné sous forme de balles afin de constituer un stock tampon sur site durant les temps d'indisponibilité des installations de valorisation énergétique et d'assurer le déstockage des balles d'OMR durant les périodes où les besoins en chaleur sont les plus élevés. Le reste du flux d'OMR, préparées et conditionnées en conteneurs, serait transféré au fil de l'eau.

Les 100 000 tonnes ne faisant pas l'objet d'une préparation par séchage naturel seraient directement transférées vers les unités de valorisation énergétique.

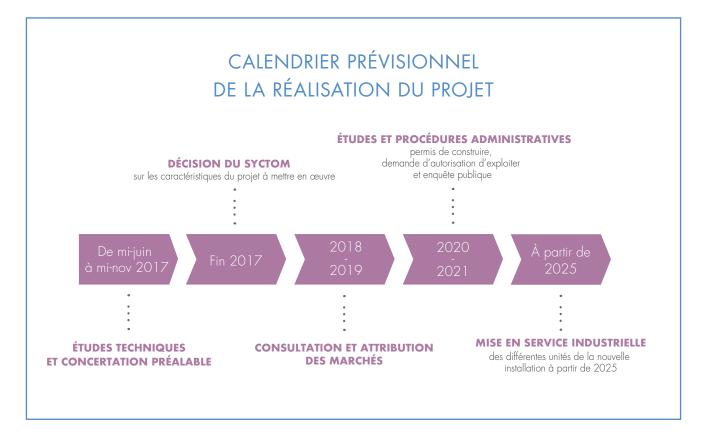
SOLUTION 3

Traitement partiel

En complément de la solution n°2, la solution n°3 prévoit une étape supplémentaire de tri / affinage pour une partie minoritaire du flux d'OMR préalablement séchées afin d'extraire un Combustible Solide de Récupération (CSR).

La solution n°3 prévoit une valorisation partielle des OMR sur le site par une chaufferie CSR. Cette chaufferie implantée sur site permettrait de couvrir partiellement les besoins énergétiques du territoire en appoint d'autres énergies envisagées et disponibles localement, parmi lesquelles la géothermie (solution à l'étude).

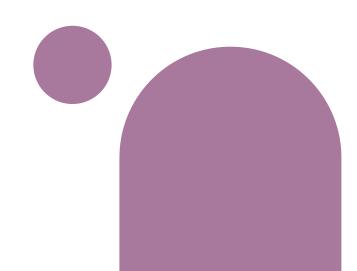
Le flux restant de déchets, non valorisé sur le site, serait transféré en continu par voie fluviale vers les autres installations du Syctom, ou mis en balles afin de constituer un stock tampon permettant de lisser les variations de charge sur les installations de valorisation énergétique.



Coût estimatif du projet

Au lancement de la concertation préalable (cf. dossier de concertation mis à la disposition du public en juin 2017), le coût de l'ensemble de l'opération (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus) a été estimé entre 250 à 350 millions d'euros, en fonction du programme retenu :

- ▶ Opération intégrant la solution n°1 : 250 à 270 millions d'euros ;
- ▶ Opération intégrant la solution n°2 : 260 à 290 millions d'euros ;
- ▶ Opération intégrant la solution n°3 : 300 à 350 millions d'euros.



ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

1. UN DISPOSITIF AMBITIEUX POUR GARANTIR LA TRANSPARENCE DE LA DÉMARCHE

Dans le cadre de sa réflexion sur le futur centre, le Syctom a décidé d'engager une démarche exemplaire, ouverte à tous types de publics : élus locaux, associations, acteurs socio-économiques et grand public. Un dispositif d'information et d'animation associé visait à atteindre le public le plus large et varié possible.

Une telle **approche**, **ambitieuse et proactive**, avait pour objectif de partager le projet avec le territoire et enrichir la réflexion du Syctom par les contributions du public.

Entre le 4 juillet et le 13 novembre 2017, ont été organisés deux réunions publiques, quatre ateliers thématiques de travail et une exposition itinérante. Pour favoriser l'information et la participation du public, un site internet dédié au projet a été mis en place à partir du 19 juin 2017.



2. UNE CONCERTATION PRÉALABLE PLACÉE SOUS L'ÉGIDE DU GARANT DE LA CNDP ET PILOTÉE PAR UN COMITÉ DE SUIVI

Afin de réunir les conditions d'une concertation exemplaire, le Syctom a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Par sa délibération du 4 janvier 2017, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable sur le projet de futur centre à Romainville / Bobigny et a nommé Monsieur Jacques Roudier garant de cette concertation.

Le garant a contribué à la définition des modalités de la concertation et a veillé à son bon déroulement dans le respect des engagements pris par le Syctom dans la **Charte de la concertation**: transparence de l'information, expression de tous et écoute mutuelle. Il était également chargé de s'assurer que la concertation permette au public de présenter ses observations et éventuelles contrepropositions. Le garant a assisté à toutes les réunions prévues dans le cadre de la concertation préalable.



Réunion publique de clôture à Bobigny, le 7 novembre 2017

En parallèle, afin de constituer une instance de pilotage de la concertation, un Comité de suivi a été mis en place. Regroupant 24 membres, il est composé de deux collèges : le collège des élus et le collège des administrations, organismes et société civile.

COLLÈGE DES ÉLUS

- Président du Syctom
- Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- ▶ Président du Conseil régional d'Ile-de-France
- **►** Maire de Romainville
- Maire de Bobigny
- Maire de Pantin
- Maire de Noisy-le-Sec
- Maire des Lilas
- Maire de Bagnolet
- Maire de Montreuil
- ▶ Président de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble
- ▶ Député de la 5ème circonscription de Seine-Saint-Denis
- ▶ Député de la 9ème circonscription de Seine-Saint-Denis

COLLÈGE DES ACTEURS

- Préfet de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Représentant du Service des Canaux de la Ville de Paris
- **▶** Représentant de Sequano
- **▶** Représentant de la DRIEE
- ▶ Représentant de FNE Ile-de-France
- ▶ Représentant de Environnement 93
- ▶ Représentant de l'ARIVEM
- ▶ Représentant de Veolia (exploitant du site actuel)
- ▶ Représentant de Valoram (exploitant du site actuel)
- Représentant des salariés de Veolia
- ▶ Représentant des salariés de Valoram

Chaque séance du Comité de suivi constitue l'occasion de restituer et d'établir des conclusions des différents temps de concertation. Il s'est réuni :

- Avant le lancement de la concertation : le mardi 25 avril 2017 ;
- Avant la réunion publique d'ouverture : le lundi 26 juin 2017 ;
- Avant les ateliers thématiques : le jeudi 7 septembre ;
- Avant la réunion publique de clôture : le mardi 31 octobre.

Le Comité de suivi a été réuni après la clôture de la concertation (et la décision de la CNDP) le lundi 11 décembre 2017. Il est prévu qu'il se réunisse tout au long de la réalisation du projet prenant alors la forme d'un Comité de suivi du projet.

LA CHARTE DE LA CONCERTATION

Le Syctom a proposé au début de l'année 2017 d'élaborer une Charte de la concertation afin de définir les modalités de la concertation préalable.

Le projet du document a été soumis aux avis des membres du Comité de suivi lors de sa réunion du 25 avril et validé sous sa forme initiale. Il présente les objectifs, les modalités et le calendrier de la concertation, et fixe les engagements collectifs auxquels souscrivent les participants à la concertation.

3. UN DISPOSITIF IMPORTANT DESTINÉ À INFORMER ET MOBILISER

En amont et tout au long de la concertation préalable, l'information du public a été assurée en continu par un dispositif complet et multicanal afin d'informer largement le public et l'inciter à participer.

L'information initiale au lancement de la concertation

Le lancement de la concertation préalable a été annoncé par :

- ▶ Un affichage règlementaire (affiches jaunes au format A3 apposées dans les 29 communes du bassin versant, ainsi que sur les parcelles à Romainville et Bobigny concernées par le projet);
- ▶ Une conférence de presse organisée à Romainville le 19 juin 2017 et suivie d'une visite du site actuel ; un dossier de presse portant sur le projet et la démarche a été proposé aux journalistes présents (presse quotidienne régionale et presse spécialisée) et publié sur le site du projet ;
- ▶ Un communiqué de presse et des annonces légales dans les pages du *Parisien édition 93* et du *Parisien Aujourd'hui* en France ;



Conférence de presse, le 19 juin 2017

Ces annonces présentaient le dispositif de la concertation, ainsi que la date, l'horaire et le lieu de la réunion publique d'ouverture. Elles invitaient également les personnes intéressées à se rendre sur le site internet dédié au projet, ou bien à s'adresser directement au garant.

Après la conférence de presse, des articles sont parus dans Le Moniteur, Recyclage et Valorisation, Le Parisien édition Seine-Saint-Denis, Le Journal du Grand Paris, Objectif Nouveau Grand Paris. En amont, un article avait été publié dans les pages des Echos.

Un dispositif d'information pour l'annonce des deux réunions publiques

À l'approche de la réunion publique d'ouverture du 5 juillet et de la réunion publique de clôture du 7 novembre 2017, un dispositif d'information complet a été mis en place :

- ▶ Un courrier à l'attention des membres du Comité de suivi et des membres du Comité syndical du Syctom;
- ▶ Une lettre d'information distribuée aux ménages des villes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin, et mise à disposition des habitants des autres communes du bassin versant : Bagnolet, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Les-Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Villemomble, Rosny-sous-Bois, Drancy, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, ainsi que le 19ème et le 20ème arrondissements de Paris (total pour les deux réunions : 176 000 exemplaires diffusés sur le territoire des communes concernées) ; la version électronique de la lettre d'information a été adressée au membres du Comité de suivi et aux destinataires en ayant fait la demande sur le site internet du projet ;
- ▶ 10 000 flyers d'invitation tractés à Pantin, Bobigny, Noisy-le-Sec et Romainville (sortie de métro Église de Pantin, marché du centre de Romainville,...);
- ▶ Un encart spécifique en page d'accueil du site internet dédié au projet ;
- ▶ Un encart spécifique sur le site internet du Syctom;
- ▶ Un communiqué de presse adressé aux rédactions de la presse quotidienne et de la presse spécialisée et repris par l'édition Seine-Saint-Denis du Parisien et par Le Journal du Grand Paris.

L'information en continu par le site internet dédié au projet

Pour favoriser l'information du public, un site internet dédié au projet a été ouvert le 19 juin 2017 (www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr). Il a pour vocation de présenter le projet avec son état d'avancement. Il constitue également le lieu de publication de l'ensemble des documents utiles à la concertation préalable ou produits dans le cadre de celle-ci (études, comptes rendus des Comités de suivi, réunions publiques, ateliers thématiques, etc.).

Entre juillet et novembre 2017, le Syctom a déposé sur le site 20 fiches techniques réalisées spécifiquement pour les ateliers thématiques, 9 rapports d'études, 8 autres ressources documentaires et 11 comptes rendus des temps de concertation.

FICHES TECHNIQUES

- ▶ Fonctionnement et gouvernance du Syctom
- La coopération à l'échelle francilienne pour le traitement des ordures ménagères résiduelles
- ▶ Note juridique sur la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- ▶ Gisements à l'horizon 2023 et 2030
- ► Caractérisations et analyses des ordures ménagères résiduelles du Syctom – résultats 2015
- Caractérisations et analyses des ordures ménagères résiduelles du Syctom résultats 2015 (valeurs sources)
- Détails des caractérisations des ordures ménagères résiduelles par commune ou par EPT Automne 2015

- ▶ Détails des caractérisations des ordures ménagères résiduelles par commune ou par EPT – Été 2015
- ▶ Détails des caractérisations des ordures ménagères résiduelles par commune ou par EPT Hiver 2015
- ▶ Détails des caractérisations des ordures ménagères résiduelles par commune ou par EPT – Printemps 2015
- Caractérisations des refus d'objets encombrants
- ▶ Synthèse des prospectives démographiques et des ratios à l'horizon 2030 présentés lors de l'Atelier I « Gisements »
- La ressourcerie
- La valorisation des biodéchets
- Le centre de tri des collectes sélectives multimatériaux
- Prix de rachat des matériaux issus des collectes sélectives par les repreneurs
- ▶ Synthèse : Expérimentation de l'élargissement des consignes de tri à Sevran
- Les trois solutions envisagées pour la gestion des ordures ménagères résiduelles
- ▶ Complément à la fiche sur les solutions OMR dédié au procédé de séchage naturel
- Le transport fluvial

RAPPORTS D'ÉTUDES

- ▶ Étude Ylios : Diagnostic et scenarii associés pour le centre à Romainvillle Bobigny, juillet 2015
- ▶ Syctom : Etude Diagnostic des déchets organiques, septembre 2010
- ▶ Étude de faisabilité de la collecte des déchets organiques ménagers et non ménagers sur le bassin Romainville : évaluation des gisements – phase 1, septembre 2014
- ▶ Étude de faisabilité de la collecte des biodéchets sur le territoire d'Est Ensemble, avril 2015
- ▶ Étude de faisabilité de la collecte des biodéchets sur le territoire de la CA de l'Aéroport du Bourget, avril 2015
- ▶ Étude de faisabilité de la collecte des biodéchets sur le territoire de Neuilly-Plaisance, avril 2015
- ▶ Étude de faisabilité de la collecte des biodéchets sur le territoire de Villemomble, avril 2015
- ▶ Étude de faisabilité de la collecte des biodéchets sur le territoire du centre et de l'est de la ville de Paris, janvier 2016
- ▶ Étude de faisabilité de la collecte des biodéchets sur le bassin d'Ivry-Paris 13, janvier 2016

AUTRES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- ▶ Pour une gestion ambitieuse et responsable des déchets métropolitains – Contribution du Syctom à l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Île-de-France
- ► Exercice de chiffrage du Plan B'OM réalisé pour le compte du Syctom
- ▶ Réponse des auteurs du Plan B'OM à l'exercice de chiffrage commandé par le Syctom
- ▶ Analyse comparative Collectes séparatives de biodéchets sur quatre territoires
- Guide du tri des déchets alimentaires produit par le Syctom
- ▶ Document de positionnement sur le tri des déchets alimentaires produit par le Syctom
- ► Tri, collecte et traitement des biodéchets L'accompagnement sur mesure du Syctom
- ▶ Actes de l'Atelier-Rencontre « Mixité, villes de demain et industries de service en milieu urbain dense » organisé par le Syctom au Palais de Tokyo le 19 avril 2017

COMPTES-RENDUS

- Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture du 5 juillet 2017
- Compte-rendu de la réunion publique de clôture du 7 novembre 2017
- Compte-rendu de l'Atelier n°1 : « Gisement à réceptionner à Romainville à l'horizon 2023 et 2030 » du 21 septembre 2017
- ▶ Compte-rendu de l'Atelier n°2 : « Économie circulaire, réemploi, valorisation matière et valorisation organique des déchets alimentaires » du 28 septembre 2017
- Compte-rendu de l'Atelier n°3 : « Solutions techniques envisagées pour la gestion des ordures ménagères résiduelles » du 12 octobre 2017
- ► Compte-rendu de l'Atelier n°4 : « Intégration urbaine et logistique fluviale » du 26 octobre 2017
- ▶ Compte-rendu de l'exposition itinérante septembre octobre 2017
- Compte-rendu du Comité de suivi n°1 du 25 avril 2017
- Compte-rendu du Comité de suivi n°2 du 26 juin 2017
- Compte-rendu du Comité de suivi n°3 du 7 septembre 2017
- Compte-rendu du Comité de suivi n°4 du 31 octobre 2017

Entre le 4 juillet et le 13 novembre, le site a permis également le **dépôt de contributions et questions** relatives au projet. Les contributeurs disposaient de trois outils pour s'exprimer :

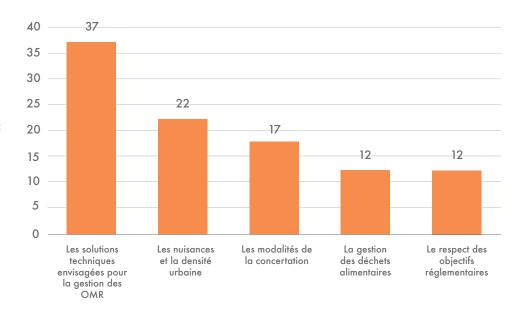
- ▶ Un formulaire dédié permettant de poser des questions ;
- ▶ Pour les acteurs ou les groupes d'acteurs : dépôt en ligne de cahiers d'acteurs (documents où le rédacteur prend position, fait part de son expertise ou de ses propositions portant sur le projet) ;
- ▶ Pour le public : dépôt en ligne de contributions libres (texte seul).

104 contributions / avis / cahiers d'acteurs ont été adressés au Syctom pendant la concertation préalable. Sur ces 104, 83 ont été déposés sur le site internet et 21 sur le registre manuscrit.

Sur les 83 contributions et questions déposées en ligne :

- ▶ 34 questions et 33 contributions ont été déposées par les riverains
- 🕨 2 contributions par des élus locaux
- 2 cahiers d'acteurs
- ▶ 6 questions et 6 contributions par des représentants d'associations

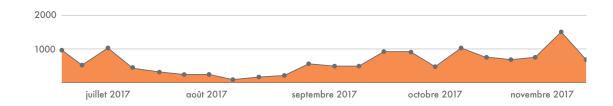
LES THÉMATIQUES DES AVIS ET QUESTIONS DÉPOSÉS AU COURS DE LA CONCERTATION SUR LE SITE INTERNET



Les questions et contributions du public ont permis de poursuivre la dynamique engagée lors des temps de concertation. Le Syctom a apporté une réponse précise et argumentée à chacune des questions posées. Ces dernières portaient notamment sur le traitement sur le site des déchets alimentaires et sur le fonctionnement des équipements prévus pour les solutions techniques 2 et 3 (séchage des déchets et chaufferie CSR, voir la partie suivante). L'ensemble des questions, contributions et réponses du Syctom est consultable sur le site dédié au projet.



FRÉQUENTATION DU SITE AU COURS DE LA CONCERTATION



Pendant toute la durée de la concertation préalable, le site a été visité par 977 personnes différentes, pour un total de 2 705 sessions ouvertes. Pour accéder au site internet du projet, 22 % des internautes sont venus depuis le site institutionnel du Syctom, 32 % en utilisant l'adresse internet directe, 34 % à partir des recherches sur Google.

Les pages les plus fréquentées, dépassant 500 vues (hors page d'accueil) ont été :

- Les documents d'information (avec 1 301 vues) ;
- Les contributions (avec 811 vues)

Par ailleurs, deux numéros de la lettre d'information consacrée au projet ont été diffusés par e-mail pendant la durée de la concertation. L'inscription à cette lettre, qui présente le projet, l'état d'avancement des réflexions et les principaux points de discussion abordés au sein du Comité de suivi et des temps de concertation s'effectue sur le site internet du projet.



Lettre d'information

Une exposition itinérante

L'exposition présentée pour la première fois le 5 juillet 2017 sous la forme d'un forum ouvert lors de la réunion publique d'ouverture est devenue itinérante du 9 septembre au 14 octobre 2017. Animée par les éco-animateurs du Syctom, elle a été présentée au public à Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin :



Mer. 5 juill FORUM OUVERT

Palais des Fêtes de la ville de Romainville



Sam. 9 sept
FORUM DES
ASSOCIATIONS

de Bobigny et de Noisy-le-Sec



Dim. 17 sept

Édouard Vaillant à Bobigny et Olympe de Gouges à Pantin



Sam. 23 sept BALADE EN PÉNICHE

le long du Canal de l'Ourcq de Bobigny à Paris 19^{ème} en passant par Pantin



Mer. 27 sept & Dim. 1er oct

SIEGE D'EST ENSEMBLE ET FERMES URBAINES

> à Romainville et Bobigny



Sam. 7 oct

JOURNÉE PORTES

OUVERTES

du site à Romainville



Sam. 14 oct BALADE EN PÉNICHE

le long du Canal de l'Ourcq de Bobigny à Paris 19^{ème}en passant par Pantin



Journée Portes Ouvertes, exposition itinérante



Péniche, exposition itinérante



Péniche, exposition itinérante



Compagnie de théâtre, Professeur Tritou

Les villes de Romainville et de Bobigny ont également accueilli, à leur demande, l'exposition itinérante dans leurs locaux municipaux en octobre et novembre 2017.

Plusieurs animations ludiques ont été proposées au public dans le cadre de l'exposition itinérante :

- ▶ Des panneaux d'exposition présentant le Syctom et le projet ;
- ▶ Un quizz pour tester les connaissances en matière de tri, de réemploi et de compostage ;
- La roue du réemploi ;
- ▶ Le basket-tri ;
- La mallette du tri ;
- Des animations des compagnies de théâtre « Trottoir express » et « Professeur Tritou ».

L'exposition a ainsi permis au Syctom d'accompagner les démarches de sensibilisation et de prévention déjà insufflées sur le territoire, tout en informant sur l'avenir d'une installation industrielle historique pour le territoire.

À l'occasion de chacune des étapes, les éco-animateurs du Syctom présentaient au public les actions de prévention des déchets (amélioration du geste de tri, lutte contre le gaspillage, etc.) et assuraient l'information sur le projet et la concertation.

Des thématiques variées ont été abordées avec les visiteurs, parmi lesquelles :

- ▶ La cohabitation des activités de loisirs et des activités industrielles sur le Canal de l'Ourcq ;
- ▶ L'intégration urbaine du futur centre et la maîtrise des nuisances ;
- Les emplois qui pourraient être créés au sein du futur centre ;
- ▶ Les solutions techniques envisagées pour la gestion et le traitement des différents types de flux réceptionnés, notamment pour les déchets alimentaires ;
- Le fonctionnement de la chaufferie CSR d'appoint prévue dans le cadre de la solution OMR n°3.

De nombreux supports d'information ont été diffusés à l'occasion de l'exposition itinérante :

EXEMPLAIRES DIFFUSÉS		
Environ 700		
2 (présentation et bilan)		
2 (présentation et bilan)		
15		
300		
10		
500		
1000		
150		

L'exposition a rempli son objectif d'aller au contact du public. Ce dispositif, qui n'est pas obligatoire dans le cadre règlementaire de la concertation préalable, a montré de nombreux atouts : rencontres et échanges avec de nouveaux publics, recueil d'avis lors des étapes, échanges avec des partenaires locaux, etc.

L'exposition a ainsi permis de rencontrer 1 271 personnes, dont 791 ont pu être sensibilisées par les éco-animateurs du Syctom.

Parmi les 791 personnes sensibilisées, ont été comptabilisés 528 avis favorables au projet, 246 exprimant une neutralité et enfin 17 avis défavorables, soit 67% d'avis favorables, 31% d'avis neutres et enfin 2% d'avis défavorables.

21 avis ont été inscrits au registre manuscrit lors de l'exposition itinérante, 4 avis sont neutres et 17 sont positifs, encourageants.

PERSONNES SENSIBILISÉES







	Forum ouvert	Forum des associations	Marchés	Balades en péniche	Siège d'Est Ensemble et Fermes urbaines	Journée Portes ouvertes du site
DATE	5 JUILLET	9 SEPTEMBRE	17 SEPTEMBRE	23 SEPTEMBRE & 14 OCTOBRE	27 SEPTEMBRE & 1 ^{ER} OCTOBRE	7 OCTOBRE
FRÉQUENTATION	>100	118	238	418	365	132
PERSONNES SENSIBILISÉES	>100	89	173	175	158	132

4. UNE CONCERTATION OUVERTE À TOUS

Préambule : Préparation de la concertation préalable

Avant le lancement officiel de la concertation préalable, entre le I^{er} semestre 2016 et le I^{er} semestre 2017, le Syctom a effectué de nombreux échanges avec les acteurs du territoire (élus et agents des collectivités, associations impliquées localement) et des experts de sujets connexes au projet (professionnels des secteurs du déchet, de l'aménagement et de l'énergie, fédérations professionnelles, techniciens et chercheurs).

Au 1^{er} trimestre 2017, le Syctom a ainsi initié une série de **petits déjeuners de travail** thématiques rassemblant les acteurs du territoire et les experts autour des principales problématiques liées au projet. L'objectif de ces rencontres était de partager des expériences, récolter des avis et des suggestions permettant d'enrichir la réflexion sur la définition du programme du projet de futur centre. Quatre évènements de ce type ont été organisés entre janvier et mars 2017 :

- ▶ Mercredi 18 janvier : « Équipement industriel de traitement des déchets ménagers en milieu urbain dense » ;
- ▶ Mercredi 24 janvier : « Économie circulaire et biodéchets : quelle approche pour le projet ? » ;
- ▶ Mardi 31 janvier : « Transition énergétique et déchets ménagers : opportunité ou besoin pour les territoires du futur centre ? » ;
- ▶ Jeudi 2 mars 2017 : « Emploi, formation et nouveaux métiers pour la future installation ».

Ces petits déjeuners de travail ont permis de confirmer l'opportunité du projet.

Par ailleurs, une rencontre bilatérale entre le Syctom et deux associations locales de protection de l'environnement (ARIVEM et Environnement 93) a eu lieu début mars 2017. À cette occasion, les associations se sont prononcées en faveur de la reconstruction du site, tout en présentant au Syctom leurs questions sur les solutions envisagées.

La réunion publique d'ouverture

Conformément au dispositif validé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), une réunion publique d'ouverture et une réunion publique de clôture ont été organisées dans le cadre de la concertation préalable sur le projet.

La réunion publique d'ouverture, organisée le 5 juillet 2017 au Palais des Fêtes à Romainville, a permis de présenter le projet et le dispositif de concertation préalable. Ouverte à tous et ayant fait l'objet d'une large publicité (annonces légales dans la presse, affiches, lettre d'information, flyers), elle a rassemblé environ 200 personnes.

Le déroulé de la réunion a été conçu en collaboration avec le garant. La réunion a été organisée en deux temps forts :

- ▶ Un **forum ouvert** animé par les éco-animateurs du Syctom de 16h à 19h ;
- ▶ Une <mark>séance plénière</mark> de 19h à 22h.

Le forum ouvert proposait aux participants une **exposition pédagogique** avec des **animations ludiques** liées à la prévention et à la sensibilisation :

- ▶ Une animation sur le compostage ;
- Une animation sur le réemploi (« la roue du réemploi »);
- ▶ Une animation sur le tri (« le basket du tri »);
- ▶ Un stand d'informations sur le Syctom, ses activités et sur le projet de futur centre à Romainville / Bobigny ; le stand offrait aux participants la possibilité de contribuer (internet et papier).



Forum ouvert, le 5 juillet 2017

L'ORIGINE DES INTERVENTIONS PENDANT LA RÉUNION PUBLIQUE









3%

de représentants des salariés du site



Réunion publique d'ouverture à Romainville, le 5 juillet 2017

La séance plénière s'est déroulée en trois parties :

- La présentation du Syctom et de son territoire ;
- La présentation de la concertation préalable ;
- La présentation du projet de futur centre à Romainville / Bobigny.

Chacune des parties a fait l'objet d'un temps d'échanges avec le public. 28 interventions (questions et avis des participants) ont été formulées dans ce cadre.

Parmi les 28 interventions:

- ▶ 12 ont été exprimées par des riverains, soit 43%;
- ▶ 8 ont été exprimées par des associations, soit 29%;
- 7 ont été exprimées par des élus, soit 25%;
- ▶ 1 a été exprimée par le représentant des salariés du site, soit 3%.

Le compte-rendu de la réunion a été publié sur le site internet du projet le 18 juillet 2017, après avoir été validé par le garant.

Ateliers thématiques

Quatre ateliers thématiques ayant pour vocation d'approfondir les sujets techniques et des thématiques connexes au projet ont eu lieu en septembre et en octobre 2017 :

- ▶ Jeudi 21 septembre 2017 : Atelier n°1 « Gisements à Romainville à l'horizon 2023 et 2030 » ;
- ▶ Jeudi 28 septembre 2017 : Atelier n°2 « Économie circulaire, réemploi, valorisation matière et valorisation organique des déchets alimentaires » ;
- ▶ Jeudi 12 octobre 2017 : Atelier n°3 « Les solutions techniques envisagées pour la gestion des ordures ménagères résiduelles » ;
- ▶ Jeudi 26 octobre : Atelier n°4 « Intégration urbaine et logistique fluviale ».

Ouverts à tous et organisés au siège d'Est-Ensemble, sur inscription et avec contribution, les ateliers ont rassemblé les membres du Comité de suivi, riverains, salariés du site, élus et entreprises.

ATELIERS	N°1	N°2	N°3	N°4
INTERVENTIONS	Syctom ORDIF Est Ensemble FNE Île-de-France/ARIVEM/ Environnement 93 Zero Waste France	Syctom Ville de Paris Est Ensemble Moulinot Compost & Biogaz Cercle National du Recyclage La Collecterie	Syctom FNADE/SN2E SETEC FNE Ile-de-France ARIVEM Environnement 93	Syctom Voies Navigables de France Service des Canaux de la Ville de Paris APUR Sequano SEVEDE (vidéo)
fréquentation*	11	20	17	9
CONTRIBUTIONS ÉCRITES PRÉALABLES	3	4	1	2

*Les représentants du Syctom et les intervenants ne sont pas comptabilisés

Les participants, et notamment les associations, ont pu poser leurs questions et échanger avec le Syctom et les experts techniques présents à chacun des ateliers. L'opportunité leur a également été donnée de réaliser des présentations en fonction des thématiques.



Atelier thématique

Une trentaine de ressources documentaires, dont 20 fiches techniques, a été réalisée spécifiquement pour ces ateliers et mise en ligne sur le site dédié au projet.

La réunion publique de clôture

La réunion publique de clôture s'est déroulée le 7 novembre 2017 à la salle Max Jacob à Bobigny, de 19h à 23h. Elle avait pour objectif de restituer au public la synthèse des ateliers thématiques, l'état d'avancement du projet, les évolutions techniques pressenties, répondre aux questions, recueillir les réactions et suggestions éventuelles. Plus de 150 personnes ont assisté à cette réunion.

La réunion a été organisée en quatre parties :

- Le bilan quantitatif de la démarche de concertation;
- La stratégie du Syctom et le dimensionnement du projet ;
- Les solutions techniques envisagées pour le projet ;
- La présentation des prochaines étapes de la démarche du Syctom.

L'ORIGINE DES INTERVENTIONS PENDANT LA RÉUNION PUBLIQUE



59%

de riverains

Chacune des parties a été suivie d'un temps d'échanges avec le public. La réunion a cumulé 39 interventions (questions et avis des participants).

Parmi les 39 interventions:

- ≥ 23 ont été exprimées par des riverains;
- ont été exprimées par des élus;
- ▶ 6 ont été exprimées par des associations;
- ▶ 1 a été exprimée par le représentant des salariés du site.

La réunion a également comporté les interventions de trois associations ayant participé à la concertation préalable, notamment dans le cadre des ateliers thématiques: Environnement 93, Zero Waste France et Arivem. Les associations ont présenté leurs propres conclusions sur le projet et sur la concertation.

Un temps de parole spécifique a également été dédié à un représentant des salariés de Valoram, l'exploitant du site actuel à Romainville.

Le compte-rendu de la réunion a été mis en ligne sur le site internet du projet le 22 novembre 2017, après avoir été validé par le garant.



15% d'élus



29%
d'associations



3%

de représentants des salariés du site



Réunion publique de clôture à Bobigny, le 7 novembre 2017

SUJETS DÉBATTUS LORS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

1.UNE CONCERTATION PRÉALABLE BIEN ACCUEILLIE MAIS PARFOIS DÉSAPPROUVÉE SUR LES MODALITÉS DE SA MISE EN ŒUVRE

La concertation préalable engagée par le Syctom a été bien accueillie par les acteurs associatifs et les parties prenantes du projet. Dans la conception du dispositif de concertation et d'information du public (2 réunions publiques, 4 ateliers thématiques et une exposition itinérante de 12 étapes sur 5 communes), le Syctom est allé au-delà des exigences règlementaires. Corinne Valls, maire de Romainville, a salué cette démarche de co-construction, alors que les représentants des associations Environnement 93 et FNE Île-de-France ont vu dans cette concertation une opportunité de mieux se saisir de la question de la gestion des déchets sur le territoire.

L'implication de plusieurs acteurs associatifs a contribué à la qualité des différents temps d'échanges. L'exigence de cohérence de propos et de transparence dans l'avancée des réflexions exprimées par les associations a été un gage de réussite du dialogue. Par ailleurs, le degré d'investissement individuel des acteurs associatifs, nécessaire à la maîtrise des questions techniques, a été souligné au cours de la concertation.

Le dispositif proposé par le Syctom a été discuté et amendé avec le garant, pour être ensuite validé en Comité syndical du Syctom et présenté en



Comité de suivi. Certains éléments, et notamment les modalités de participation aux ateliers thématiques, ont fait l'objet de remarques de la part d'acteurs extérieurs au Comité de suivi. En effet, si les ateliers restaient ouverts à tous, une contribution écrite constituait la condition de participation, inscrite dans la Charte de la concertation du projet. Cette condition a été remise en question,

notamment par l'association Zero Waste France. La forme des ateliers ayant été validée par le garant et le Comité de suivi, le Syctom s'est engagé à être « souple » sur ces contributions. Aucune demande de participation aux ateliers n'a été refusée, même si certains participants n'ont finalement pas proposé de contribution.



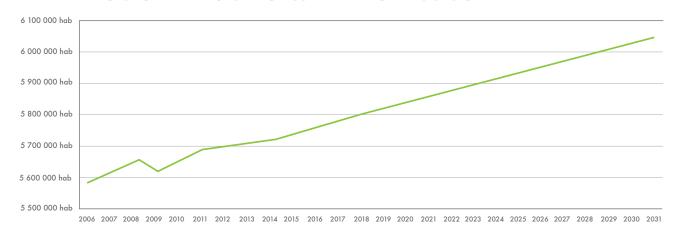
Réunion publique de clôture à Bobigny, le 7 novembre 2017

2.DES DIVERGENCES SUR LES PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES ET LES PROSPECTIVES RELATIVES AUX GISEMENTS

Les perspectives d'évolution démographique et des ratios de production par type de déchets à l'horizon 2023 et 2030, servant de base pour le dimensionnement du futur centre ont constitué **un des principaux objets de débat**, notamment lors du premier atelier de travail, qui s'est tenu le 21 septembre 2017 au siège d'Est Ensemble à Romainville.

Ce temps d'échanges a permis de discuter des prévisions du Syctom, qui, pour les acteurs associatifs, ne sont pas assez ambitieuses. Selon Environnement 93 et FNE Île-de-France, « les scénarios du Syctom sont plus tendanciels que volontaristes et restent très en dessous des objectifs de la loi de transition énergétique ». Flore Berlingen, déléguée générale de Zero Waste France, affirme que des écarts entre les objectifs de la LTECV et les prévisions du Syctom existent. Les projections réalisées par cette association font apparaître un différentiel pour 2030 de 130 000 habitants de moins que la prévision du Syctom, qui se traduirait par une différence de tonnage d'environ 30 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles, soit moins de 2% de la quantité totale prévisionnelle à gérer par le Syctom.

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM



L'ÉVOLUTION DES RATIOS SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM

		ANNÉES			
RATIO (KG/HAB/AN)	2016	2023	2030		
OMR	328	287	260		
BIODÉCHETS	0	22	30		
multimatériaux (hors verre)	31,4	37	40		
VERRE	21	23	25		

LA PAROLE **DU SYCTOM**

La méthodologie selon laquelle sont élaborées les projections démographiques du Syctom repose sur plusieurs éléments. Le Syctom réajuste ses hypothèses d'évolution de la population régulièrement en fonction des progressions de population réellement constatées (des écarts peuvent être constatés entre les données de l'INSEE et la réalité). Le Syctom établit ses prospectives démographiques en appliquant ces ratios d'évolution à l'échelle de chacune des communes composant son territoire. Dans ses calculs, il utilise les recensements officiels de l'INSEE par commune (INSEE 2014). Selon les prévisions ainsi élaborées (évolution moyenne annuelle de la population considérée à +0,32% par an entre 2015 et 2030), la population du Syctom à l'horizon 2030 s'élèvera à 6,04 millions d'habitants.

Les prospectives d'évolution des ratios de production par type de déchets prennent en compte les évolutions réglementaires et les éléments contextuels. La prospective du Syctom repose sur une réduction importante des flux des OMR liée à la fois à la politique de prévention mise en œuvre et aux détournements des OMR vers les collectes séparées. Elle tient compte d'une évolution des ratios des collectes sélectives et des déchets alimentaires en deux phases : une première phase rapide de progression liée à la mobilisation de la population concernant les déchets aisés à trier (notamment les déchets alimentaires) et une deuxième phase de progression plus modérée correspondant au captage des déchets plus délicats à trier ou ceux des individus moins prompts à se mobiliser.

Concernant les taux fixés par la loi, la LTECV et ses textes d'application prévoient une territorialisation des objectifs que pourra intégrer la Région Île-de-France dans l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). La forte densité du territoire du Syctom est un facteur à prendre en compte dans la prospective. De plus, les objectifs de la LTECV s'appliquent sur un spectre de catégories de déchets qui va au-delà des déchets actuellement traités et maîtrisés par le Syctom. Aussi les pourcentages indiqués dans la LTECV ne peuvent s'appliquer aux seules données chiffrées du Syctom.

Ayant entendu les interrogations des acteurs associatifs, à l'issue de l'atelier n°1, le Syctom a élaboré et publié sur le site du projet une fiche explicative sur les sources d'écarts entre les prévisions démographiques et les évolutions des gisements présentées au cours de l'atelier. Il a également fourni les données sources qui lui ont été demandées lors des différents ateliers.

Ces éléments sont présentés en synthèse ci-dessous :

Synthèse des taux de progression démographique considérés

	oyimioso dos laox do progression demograpinado censido				
	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE	PÉRIMÈTRE CONSIDÉRÉ	TAUX ANNUEL MOYEN DE PROGRESSION	POPULATION CONSIDÉRÉE À L'HORIZON 2030 À L'ÉCHELLE DU SYCTOM	
ATELIER 1 HYPOTHÈSE SYCTOM	syctom	2014 - 2030	0,32%	6,04 MILLIONS D'HABITANTS	
ATELIER 1 HYPOTHÈSE ZERO WASTE FRANCE	SYCTOM (CALCUL PAR DÉPARTEMENT)	2014 - 2030	0,20%	5,91 MILLIONS D'HABITANTS	
ATELIER 1 HYPOTHÈSE EST ENSEMBLE	Est-Ensemble (calcul par commune de l'EPT sur la de l'évolution constatée sur les 9 dernières années) 2017 - 2020	2017- 2020	0,55%		
SCÉNARIO INSEE BAS			0,00%	5,73 MILLIONS D'HABITANTS	
SCÉNARIO INSEE CENTRAL	SYCTOM (CALCUL PAR DÉPARTEMENT)	2014 - 2030	0,20%	5,91 MILLIONS D'HABITANTS	
SCÉNARIO INSEE HAUT			0,42%	6,12 MILLIONS D'HABITANTS	
SCÉNARIO INSEE P+E* BAS			0,46%	6,16 MILLIONS D'HABITANTS	
SCÉNARIO INSEE P+E* CENTRAL	SYCTOM (CALCUL PAR DÉPARTEMENT)	2014 - 2030	0,64%	6,34 MILLIONS D'HABITANTS	
SCÉNARIO INSEE P+E* HAUT			0,85%	6,55 MILLIONS D'HABITANTS	

* Pour rappel, la prise en compte du cadrage P+E (Population + Emploi) se traduit par l'ajout en Île-de-France de 60 000 habitants par an, soit un total de 1,5 million d'habitants en plus sur la période 2005-2030 dont 1,065 million localisé au niveau de 9 pôles majeurs. Le Syctom accueille 5 des 9 pôles majeurs sur son territoire, représentant 670 000 habitants supplémentaires en 2030, soit une moyenne de 26 800 habitants par an en plus sur son territoire jusqu'à cette date. Ces chiffres ont été ajoutés à ceux des scénarii INSEE pour obtenir l'incidence du Cadrage P+E sur le territoire du Syctom.



	HYPOTHÈSES	HYPOTHÈSES SYCTOM		HYPOTHÈSES EST ENSEMBLE	HYPOTHÈSES ORDIF	HYPOTHÈSES ZERO WASTE FRANCE	
	PÉRIMÈTRE	SYCTOM		EST ENSEMBLE	MÉTROPOLE	SYCTOM	
RATIOS EXPRIMÉS EN	STATUT	CONSTATÉ	PROJETÉ	PROJETÉ	CONSTATÉ	CONSTATÉ	PROJETÉ
KG/HAB/AN	ANNÉE	2016	2023	2030	2016	2015	2023
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES		328	287	260	299	307	215
COLLECTES SÉLECTIVES MULTIMATÉRIAUX		31,4	37	30	22	32	67
VERRE		21	23	40	11	20	30
BIODÉCHETS		0	22	25	0	0	32
OMA		380,4	369	355	332	359	344

Synthèse des ratios de production par type de déchet et par habitant pour le Syctom, Zero Waste France, Est-Ensemble et l'ORDIF

3.UN CONSENSUS SUR LA CRÉATION D'UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DES DÉCHETS ALIMENTAIRES MAIS DES QUESTIONS SUR LEUR TRAITEMENT SUR SITE

En complément de la discussion sur les gisements, une autre question a émergé lors des ateliers thématiques et la réunion publique de clôture : le dispositif d'accueil des déchets alimentaires. Ce dispositif a également fait l'objet de remarques sur le site internet du projet.

Dans le respect des objectifs fixés par la LTECV, qui rend le tri à la source des biodéchets obligatoire d'ici 2025, le Syctom propose un projet permettant de réceptionner sur site 40 000 tonnes de déchets alimentaires par an. Cette initiative a connu globalement un accueil favorable de la part des acteurs et du public.

Le dispositif de **préparation de ces déchets en vue d'un transfert et d'un traitement externalisé**, qui concernerait 95% du gisement réceptionné, suscite toutefois des interrogations. Zero Waste France demande ainsi « *les raisons rendant le recours au processus de pulpage indispensable avant d'organiser un transfert* ».

LA PAROLE
DU SYCTOM

Le traitement sur site de 40 000 tonnes de déchets alimentaires n'est pas envisageable pour deux raisons. D'une part le terrain d'assiette du projet n'est pas assez grand et d'autres part le territoire

proche ne pourra pas absorber la production de compost qui pourrait être issue de ce gisement. Dans le cas d'un traitement hors site, la préparation envisagée pour les déchets alimentaires est la création d'une pulpe après broyage avec adjonction d'eau. Le conditionnement de cette pulpe est alors envisagé en citerne étanche après hygiénisation qui contribue à stabiliser le produit jusqu'au site de valorisation externalisé. Il n'est en effet pas possible de transférer des déchets alimentaires bruts pour des questions d'odeur et d'hygiène.

Concernant le transfert de la pulpe, le Syctom cherche des exutoires proches, en grande couronne, car il n'existe pas pour l'instant de centres capables de recevoir cette pulpe sur son territoire. Il s'agira des sites déjà fréquentés par le Syctom ou indiqués par des opérateurs traitant les biodéchets dans le cadre d'expérimentations. Le Syctom travaille en lien avec plusieurs partenaires publics et privés sur le développement de capacités de traitement capables de recevoir la pulpe.

À ce titre, il porte notamment en coopération avec le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) une étude de faisabilité d'implantation d'une unité de méthanisation sur le port de Gennevilliers. En complément du transfert d'une partie du gisement, le Syctom propose le traitement par compostage sur place de 5% de gisements réceptionné, cette quantité étant en adéquation avec les capacités d'absorption du territoire (particuliers et services techniques des communes). Le choix de recourir à ce mode de traitement est apprécié par les habitants, soulignant l'importance de la sensibilisation du public à cette pratique.

Lors de l'exposition itinérante des questions ont été adressées auprès des éco-animateurs du Syctom sur les modalités du compostage domestique afin de pouvoir s'en approprier les techniques.

De plus, à l'occasion de la réunion publique de clôture, le public a réagi favorablement aux expérimentations locales de collecte des déchets alimentaires, notamment celle réalisée dans le quartier des Bas-Pays à Romainville, et sur la volonté de voir se développer et se consolider ce type d'expérimentations sur le territoire.



Animation compostage lors du Forum ouvert de la réunion publique d'ouverture du 5 juillet à Romainville

4. LA RESSOURCERIE : UNE ADHÉSION À LA CRÉATION D'UNE VITRINE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Syctom prévoit la création d'une ressourcerie, permettant de donner une seconde vie aux objets, de détourner de l'enfouissement des objets encombrants et de répondre aux ambitions du territoire en matière de développement du réemploi.

Cette idée, et notamment le rôle que la ressourcerie pourrait jouer en termes de sensibilisation, a été **saluée par les acteurs et le public**, tout au long de la concertation (ateliers, réunions publiques, exposition itinérante) et a fait l'objet de remarques sur le site internet du projet.

Le Syctom et les collectivités territoriales, notamment la Ville de Romainville et l'EPT Est Ensemble, ont réaffirmé à plusieurs reprises leur ambition de faire de la future installation un lieu exemplaire en matière d'économie circulaire.

5. SÉCHAGE NATUREL : UNE TECHNIQUE RELATIVEMENT PEU CONNUE

Les solutions techniques n^2 et n^3 pour le traitement des OMR au sein du futur centre comportent un procédé de préparation des OMR par séchage naturel. Cette technique a donné lieu à **plusieurs questions**.

Les représentants de la Ville de Romainville se sont interrogés sur le caractère naturel du séchage et sur les risques de nuisances générées par ce procédé, alors que les représentants des associations Arivem, Environnement 93 et FNE Île-de-France ont souhaité connaître le fonctionnement précis du séchage naturel, en demandant par exemple sa différence avec le processus de fermentation.

Plusieurs questions ont également concerné la circulation de l'air au sein du hall de séchage.

Les acteurs ont signifié leur désir de **disposer de davantage d'informations** à ce sujet et notamment de **retours d'expérience d'installation** pour lesquelles un procédé technique analogue est utilisé.

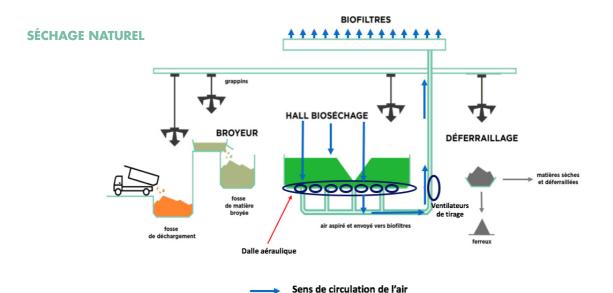


LA PAROLE **DU SYCTOM**

Le séchage permet d'abaisser le taux d'humidité des OMR de 40% à 20%, ce qui améliore les conditions de transport vers les unités de valorisation énergétique. Il présente également d'autres avantages : la diminution de la masse à transporter, la maîtrise des odeurs, la suppression des jus susceptibles de corroder les équipements de transfert.

Le séchage a lieu dans un bâtiment clos, ventilé et mis en dépression, où l'air est traité pour éviter toute diffusion d'odeurs. Après avoir été broyés, les déchets sont disposés en andains (tas) d'environ 5 mètres d'épaisseur sur une dalle aéraulique, c'està-dire un plancher percé de trous par lesquels est aspiré l'air du hall. La matière organique, au contact de l'oxygène de l'air, s'échauffe et apporte l'énergie nécessaire à l'évaporation de l'eau contenue dans les déchets. L'air et les poussières de l'ensemble du hall de séchage où se trouve la dalle aéraulique sont aspirés, colletés et purifiés.

Lors de l'atelier thématique n°3, le Syctom a présenté son retour d'expérience de la visite de l'installation de Frog Island à Londres, organisée en mai 2017. Cette installation, mise en service en 2006, revêt un intérêt particulier puisqu'il a été constaté trois grandes similitudes avec la solution technique soumise par le Syctom: une grande capacité de traitement (180 000 t/an pour 500 000 habitants), une implantation dans un milieu urbain aux abords de la Tamise et le transfert de produits séchés.



En réponse aux demandes d'approfondissements techniques sur ce sujet, le Syctom a proposé la visite d'un site de séchage implanté à l'Est de Londres, aux acteurs du territoire et aux élus représentés au Comité de suivi. Près de dix représentants d'Est Ensemble, des villes de Romainville et de Bobigny et autant de représentants de l'exploitant actuel, du personnel de l'installation ainsi que d'associations locales (Environnement 93, FNE Ile-de-France et ARIVEM) ont participé à cette visite. Celle-ci a eu lieu le 8 décembre 2017, après la clôture de la concertation préalable, en amont de la présentation du bilan du garant au Comité de suivi et avant la tenue du Comité syndical du Syctom du 21 décembre 2017.

Le Syctom a transmis aux participants un livret de visite présentant les caractéristiques techniques de l'installation visitée et les principaux points d'amélioration envisagés dans le cadre du projet (notamment sur la question du traitement de l'air et vis-à-vis de l'intégration urbaine et architecturale). Ce document a ensuite été mis en ligne sur le site internet du projet.

Cette visite a permis de lever l'ensemble des interrogations qui restaient en suspens sur le procédé de séchage mis en œuvre dans le cadre de la solution n°2.

6. TRAITEMENT DES OMR : UN DÉBAT SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE CHAUFFERIE CSR

Des interrogations concernant la solution technique n°3 pour les OMR sont revenues à de nombreuses reprises au cours de la concertation, aussi bien lors des temps de réunions et d'ateliers que sur le site internet du projet. En effet, les élus d'Est Ensemble et de la Ville de Romainville se sont exprimés contre cette solution de création d'une chaufferie CSR. Corinne Valls, maire de Romainville, a précisé que l'idée d'une chaufferie pour alimenter un réseau de chaleur arrivait, en tout état de cause, trop tard puisque des choix énergétiques différents avaient été faits dans le cadre de la création des ZAC sur le territoire de la Plaine de l'Ourcq.

La note de positionnement d'Est Ensemble précise les attentes de la future installation (mai 2017). L'EPT souhaite que la reconstruction du site soit l'occasion de **doter le territoire d'un outil d'innovation**, **d'un outil de prévention et de sensibilisation**. L'EPT affirme son positionnement en faveur de la solution n°1 et contre la solution n°3, et se montre réservé quant à la solution n°2, pour laquelle des précisions étaient alors souhaitées.

Les questions déposées en ligne et formulées lors des ateliers et réunions portaient notamment sur la composition du CSR et le type de déchets à partir desquels il est produit.

LA PAROLE
DU SYCTOM

La LTECV a introduit un cadre réglementaire spécifique pour les unités de production d'énergie à partir de CSR afin d'assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas être recyclés.

Les chaufferies CSR sont des installations ayant pour finalité la production d'énergie et dont les capacités sont dimensionnées au regard d'un besoin local de chaleur. Elles sont conçues de manière à être adaptables à un autre combustible pour ne pas être dépendantes d'un approvisionnement en déchets (remplacement du CSR par de la biomasse bois par exemple).

Les CSR bénéficient d'une définition règlementaire propre inscrite au Code de l'environnement (article R. 541-8-1): « Un combustible solide de récupération est un déchet non dangereux solide, composé de déchets qui ont été triés de manière à en extraire la fraction valorisable sous forme de matière dans les conditions technico-économiques du moment, préparé pour être utilisé comme combustible dans

une installation relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. ».

Les CSR constituent des substituts aux énergies fossiles : ils sont riches en énergie, stockables et transportables vers une installation de production d'énergie.

La composition des CSR varie en fonction des lieux et des périodes de production : ils peuvent contenir du bois, des textiles, des plastiques variés, des mousses, des cartons, des papiers provenant des refus de tri des encombrants et des collectes sélectives.

Les chaufferies CSR présentent des performances énergétiques et environnementales optimisées. En effet, l'utilisation d'un combustible calibré et de qualité constante et connue permet un fonctionnement régulier de l'installation et un faible besoin en maintenance. Les rejets de l'installation peuvent être minimisés compte-tenu de la très faible teneur en polluants contenus dans les CSR, la réglementation encadrant non seulement le fonctionnement des chaufferies CSR mais également la qualité intrinsèque du combustible.

Flore Berlingen de Zero Waste France a rappelé que la notion de refus de tri fait communément référence à ce qui est refusé dans les centres de tri. Ainsi, « s'il est intéressant de produire du CSR à partir de ces refus, produire du CSR à partir d'ordures ménagères résiduelles pose un problème car il devient dès lors possible de produire du CSR à partir de matériaux qui auraient pu être recyclés ».

Certaines associations et certains riverains sont allés plus loin, considérant la chaufferie CSR comme un « incinérateur déguisé ». Des demandes d'informations précises sur ce point ont été formulées tout au long de la démarche.



Combustible solide de récupération

LA PAROLE **DU SYCTOM**

industrielle courante en milieu urbain. Elle permet de produire de l'énergie distribuée aux usagers (habitants, commerces, ...) afin qu'ils puissent se chauffer et avoir de l'eau chaude sanitaire. Une chaufferie utilise habituellement comme combustible du fuel, du gaz et plus rarement du charbon. Dans le cadre du projet, la chaufferie utiliserait comme combustible des CSR, serait très compacte et d'une puissance permettant l'alimentation des réseaux de chauffage urbain (25 MW) en complément d'un approvisionnement par un puits de géothermie.

Une chaufferie est une installation

Conformément à la réglementation en matière de chaufferie CSR, elle est conçue pour être réversible, c'est-à-dire qu'en cas de réduction de la quantité de déchets, elle est conçue de façon à pouvoir utiliser de la biomasse (le bois, par exemple).

Les procédés propres à la chaufferie sont les suivants: la combustion, la récupération de chaleur au niveau d'échangeurs pour distribution vers le réseau de chauffage urbain, le turbinage de la vapeur pour produire l'électricité nécessaire au fonctionnement de l'installation et le traitement des fumées de combustion.

7. CONSENSUS GLOBAL SUR L'ACHEMINEMENT FLUVIAL DES FLUX SORTANTS DU SITE

Le recours massif au transport fluvial constitue un élément invariant du projet, quelle que soit la solution technique retenue. Il a été favorablement accueilli par l'ensemble des acteurs de la concertation. Les associations ont souligné « son caractère vertueux dans un contexte urbain en pleine mutation » et les « effets positifs de la réduction du nombre de camions en termes d'amélioration de la qualité de vie ».

Quelques questions ont toutefois ressurgi, notamment par rapport à l'amplitude d'ouverture du port (amplitude horaire de fonctionnement 6h-20h), la continuité d'utilisation du chemin de halage pour les piétons et les cyclistes et la cohabitation des activités de loisirs et des activités industrielles sur le Canal.

Les participants aux ateliers ont clairement indiqué leur préférence pour la couverture du chemin de halage sur toute la longueur du quai de déchargement de façon à maintenir en permanence l'usage du chemin de halage et non la mise en place de passerelles permettant de dévier sur l'autre rive les circulations douces au droit de l'installation du Syctom. Cette solution est envisageable pour les acteurs si des vues sur le Canal sont maintenues et que le chemin n'est pas couvert comme un tunnel. Un effort architectural est également attendu de la part du Syctom pour que le cheminement piéton demeure agréable.



Mise en oeuvre du transport fluvial pour les balles de JRM (Journaux/Revues/Magazines) à Nanterre

LA PAROLE **DU SYCTOM**

Les horaires de fonctionnement du port ont été calculés afin d'éviter la manutention le samedi. Ils sont aussi fonction de l'organisation du trafic fluvial sur le Canal, qui s'imposera au Syctom comme à tout opérateur concerné. L'amplitude horaire de fonctionnement du port de 6h à 20h concerne

le scénario intégrant la solution OMR n°1 qui génère le plus de trafic. Le Syctom intégrera dans ses réflexions futures le maintien grâce à un ouvrage de couverture de la circulation douce le long de son installation.

8. DES QUESTIONS ET DES ATTENTES VIS-À-VIS DE L'INTÉGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Deux sujets relatifs à l'intégration du futur centre dans son environnement ont été particulièrement présents dans la concertation : les nuisances et le traitement architectural du projet.

Des inquiétudes à propos des nuisances olfactives, liées au processus de séchage et à la production de pulpe à partir des déchets alimentaires ont été formulées notamment lors de la réunion publique de clôture, par des riverains et par l'association Environnement 93.

LA PAROLE DU SYCTOM

La maîtrise des nuisances est un engagement du Syctom et une exigence très forte dans les cahiers des charges qu'il impose aux entreprises lors des consultations.

Tous les bâtiments de la future installation seront clos, ventilés avec des systèmes performants de traitement des poussières et des odeurs. La mise en dépression des bâtiments évitera la propagation des odeurs en dehors des halls où seront gérés les déchets (déchets alimentaires et ordures ménagères notamment). Le Syctom aura systématiquement recours aux meilleures techniques disponibles sur le marché pour traiter l'air de l'installation.



Projet d'intégration urbaine de l'UVE de Saint-Ouen

Les riverains ont également insisté sur les nuisances que le **trafic routier** lié au transport des déchets génère dans leur vie quotidienne. De ce fait, un consensus global s'est formé autour du recours à la voie fluviale et de la création d'un nouvel accès direct depuis la RN3.

La question de **l'intégration urbaine du futur centre** a également été traitée pendant la concertation. Le Syctom a souhaité mettre cette thématique au débat, notamment dans le cadre des ateliers thématiques. L'EPT Est Ensemble a insisté sur l'importance de la mixité des usages sur les parcelles avoisinantes au projet et sur la qualité

architecturale attendue dans le cadre des ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq à Bobigny et ZAC de l'Horloge à Romainville.

LA PAROLE
DU SYCTOM

Le Syctom s'engage à ce que le futur centre fasse honneur à son quartier, aux Villes de Romainville et de Bobigny. L'accès au site et son intégration urbaine seront particulièrement travaillés, à l'instar lation située à Issy-les-Moulineaux ou

de l'installation située à Issy-les-Moulineaux ou du projet situé à Paris 17.

9. EMPLOI : DES INQUIÉTUDES ET DES ATTENTES DES SALARIÉS DU SITE

La question des emplois sur le site est revenue à plusieurs reprises, à la fois dans le cadre des ateliers thématiques et des réunions publiques. Les représentants des salariés se sont interrogés sur la continuité de fonctionnement du centre de tri pendant les travaux.

Ils ont également salué les efforts engagés par le Syctom en matière d'amélioration des conditions de travail dans le centre de tri actuel. Lors de la réunion publique de clôture, ils se sont prononcés « en faveur du projet le plus ambitieux en termes d'emplois ».



LA PAROLE **DU SYCTOM**

Le Syctom s'est engagé à mettre en œuvre une continuité de service durant les travaux de construction de la future installation. Le fonctionnement de l'actuelle chaîne de tri ne sera donc pas perturbé : son arrêt sera programmé une fois que la mise en service de la future chaîne aura été assurée. Les emplois seront donc maintenus. Il est à noter que le nombre de postes n'est pas proportionnel au tonnage réceptionné.

Le site comporte actuellement 119 salariés. Quelle que soit la solution retenue, des emplois seront créés. Les estimations de création nette d'emploi entre 40 et 70 postes en fonction du choix effectué par la gestion des OMR.

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE SYCTOM

Les échanges avec les acteurs et le public ont permis de nourrir la réflexion sur le projet. Dans ce cadre, le Syctom retient les enseignements suivants de la concertation préalable, objet de la délibération du Comité syndical du 21 décembre 2017.

1. IMPLANTATION DU PROJET

ET EMPRISE FONCIÈRE

Le projet sera implanté sur les sites de Romainville (emprise du centre de traitement actuel et parcelle limitrophe dite « Intergoods ») et de Bobigny (emprise dite « Mora-le-Bronze » occupée en tout ou partie et a minima pour les besoins du projet relatifs à la mise en œuvre de la logistique fluviale).

2. GISEMENT À RÉCEPTIONNER ET

DIMENSIONNEMENT DU PROJET

À l'issue des débats, le Syctom, acteur public responsable du traitement des déchets, maintient ses prospectives et le dimensionnement envisagé pour le projet. Les capacités de réception de la future installation répondent ainsi aux perspectives établies en matière de gisements :

- ▶ Ordures ménagères résiduelles : 350 000 tonnes par an
- ▶ Collectes sélectives multimatériaux : 60 000 tonnes par an
- ▶ Déchets alimentaires : 40 000 tonnes par an
- ▶ Apports volontaires en déchèterie : 15 000 tonnes par an
- ▶ Apports volontaires à la ressourcerie : 500 tonnes par an

3.COLLECTES SÉLECTIVES MULTIMATÉRIAUX

Le centre de tri des collectes sélectives multimatériaux sera reconstruit et sa capacité sera augmentée à 60 000 tonnes par an (+15 000 tonnes par an).

5.DÉCHÈTERIE / RESSOURCERIE

L'activité de déchèterie est maintenue et sera dimensionnée pour accueillir jusqu'à 15 000 tonnes d'apports volontaires par an.

Associé à la volonté des acteurs de faire de ce site une vitrine de l'économie circulaire pour le territoire, le Syctom maintient la création d'une ressourcerie / atelier de réparation, afin d'offrir une seconde vie aux objets qui pourront être réparés ou réemployés.



6. OMR : SOLUTION N°2 OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE URBAINE GRÂCE AU SÉCHAGE DES DÉCHÊTS

La future installation permettra la réception de 350 000 tonnes d'OMR par an réparties comme suit :

- La majeure partie de ce flux (250 000 tonnes par an) sera dirigée vers le procédé de séchage naturel. Une fois séchées, les OMR seront transportées par voie fluviale dans des conteneurs dédiés vers les centres de valorisation énergétiques du Syctom. Une partie de ce flux d'OMR séchées sera mis en balle afin de constituer un stock tampon de l'ordre de 10 000 tonnes sur site (balles stockées et déstockées plusieurs fois dans l'année). Ce stock serait constitué durant les temps d'indisponibilité des installations de valorisation énergétique et déstocké durant les périodes où la quantité de déchets collectée est moindre alors que le besoin en chaleur peut être plus important (en hiver par exemple). Cette solution, qui permettrait de stocker environ 30 000 tonnes d'OMR séchées par an, permettrait donc de réduire l'enfouissement.
- ▶ Le flux restant (soit jusqu'à 100 000 tonnes d'OMR par an) sera transféré préférentiellement par la voie fluviale sur barges, après avoir été compacté et mis en conteneurs.

Cette solution a été retenue afin d'optimiser la logistique urbaine au niveau du site et à l'échelle du Syctom.

Le séchage des OMR consiste à réduire la quantité d'eau contenue dans les déchets, ce qui présente les intérêts suivants :

- ▶ Réduction de la masse de déchets à transporter et à traiter dans les unités de valorisation énergétique (optimisation du transport et de la valorisation énergétique du flux de déchets séchés (moins d'eau introduite dans les fours d'incinération) ;
- ▶ Possibilité de constituer un stock tampon sans nuisance pendant une durée limitée sur site ;
- Garantie d'un transport sans nuisance (maîtrise des odeurs et suppression des jus).

Il est à noter que cette solution est une solution flexible qui reste pertinente dans le cadre d'une politique ambitieuse d'amélioration du geste de tri et en particulier, après la généralisation de la mise en œuvre de la collecte sélective des déchets alimentaires, actuellement en phase d'expérimentation.

À titre d'exemple, ces procédés de séchage existent depuis plusieurs années dans la région de Milan où les collectes sélectives de biodéchets sont performantes. Ces procédés restent efficaces même quand les déchets résiduels contiennent une très faible proportion de matière organique (jusqu'à 3% d'après le constructeur) notamment car la collecte séparative des déchets alimentaires ne couvre pas tout le spectre de la matière organique contenue dans les OMR.

Par comparaison avec la solution n°1 où les flux sortants s'élèvent à 350 000 tonnes par an d'OMR non séchées (soit environ 1 250 barges par an), les flux sortants dans



Vote de la délibération par le Comité syndical du Syctom, le 21 décembre 2017

le cadre de la solution n°2 s'élèvent à environ 275 000 tonnes par an (soit environ 835 barges par an), soit 1/3 de barges en moins par an.

Compte tenu de l'opposition du territoire à la mise en ceuvre d'une capacité partielle de traitement des déchets (solution n°3), la solution n°2 ne répond certes pas au déficit de capacité de traitement à l'échelle du Syctom mais permet de manière significative de contribuer à l'objectif de réduction à zéro du recours à la mise en décharge des OMR en optimisant le fonctionnement du parc d'installations de valorisation énergétique du Syctom.

7.RECOURS À LA VOIE FLUVIALE ET CRÉATION

D'UN PORT SUR LA PARCELLE DE MORA-LE-BRONZE

À BOBIGNY POUR L'ÉVACUATION D'UNE

MAJORITÉ DE FLUX SORTANTS

La connexion entre les deux parcelles est rendue possible via un passage déjà construit sous l'ex RN3 qui relie le site de Romainville à la parcelle en bordure de Canal de l'Ourcq à Bobigny.

En outre, le recours à la voie fluviale permettra de diminuer sensiblement le nombre de camions pour les flux sortants (de l'ordre de 15 000 camions évités par an) avec un impact positif sur la congestion urbaine et la pollution tant pour le quartier que pour la métropole francilienne.

8. CHEMIN DE HALAGE

Le Syctom s'engage à assurer la continuité d'utilisation du chemin de halage pour les piétons et les cyclistes et à garantir la cohabitation des activités de loisirs et des activités industrielles sur le Canal.

Suite aux avis et demandes formulés durant la concertation préalable, le Syctom poursuit les études techniques relatives à la mise en œuvre d'une couverture du chemin de halage sur la longueur du quai de déchargement tout en maintenant l'ouverture visuelle sur le canal pour les piétons.

9. INTÉGRATION URBAINE

Le Syctom confirme ses exigences en matière d'architecture exemplaire et sa volonté de doter le territoire d'une installation parfaitement intégrée au nouveau tissu urbain, au carrefour de deux ZAC à Romainville et à Bobigny.

Le Syctom tiendra compte des recommandations des acteurs locaux. En particulier, une réflexion sera menée afin d'optimiser la hauteur des bâtiments construits. Le cas échéant, il pourra être envisagé d'enterrer une partie du projet.

10. MAITRISE DES NUISANCES LIÉES À L'ACTIVITÉ DES GESTION DES DÉCHETS

Le Syctom s'engage à ce que soient utilisées les meilleures technologies disponibles sur le marché pour maîtriser l'ensemble des nuisances (notamment bruit et odeurs).

Le Syctom réitèrera ses exigences en matière de maîtrise des nuisances dans les cahiers des charges qu'il imposera aux entreprises lors de la consultation. Les bâtiments équipés de sas seront clos, ventilés et mis en dépression. Un système éprouvé de traitement de l'air et des poussières sera mis en œuvre.

11.ACCÈS AU SITE

Le Syctom poursuit la réflexion engagée avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis sur l'accès au site. La construction d'un nouveau carrefour sur l'ex-RN3 afin d'accéder directement au site permettra de restreindre la circulation des camions dans le quartier.

12. CONTINUITÉ DE SERVICE, EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La continuité de service sera assurée durant les travaux de construction de la future installation. Le fonctionnement de l'actuelle chaîne de tri ne sera pas perturbé : son arrêt sera programmé une fois que la mise en service de la future chaîne aura été assurée.

Le Syctom s'engage également au maintien de tous les emplois. Une quarantaine d'emploi supplémentaires pourrait être créée.

Enfin, la reconstruction du centre vise l'amélioration des



13.COÛT DU PROJET

Le coût de du projet intégrant la solution retenue d'optimisation de la logistique est estimé, de façon prévisionnelle, entre 260 et 290 millions d'euros (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus, hors coûts liés aux incidences des enseignements de la concertation et en particulier couverture du chemin de halage et toutes autres prescriptions d'intégration urbaine à affiner avec le territoire).

14.ENSEIGNEMENTS SUR LA FORME DE LA CONCERTATION

La diversité des formats d'information et de contribution proposés au public (réunions publiques, ateliers thématiques, exposition itinérante, site internet du projet et registre) a été saluée par le public, par les acteurs et par les élus du territoire. Toutes les actions engagées se sont déroulées dans un climat serein.

La pluralité des modes de participation du public proposés a permis de diversifier les prises de parole et de permettre

à l'ensemble du territoire de prendre connaissance du projet – qui était jusqu'alors inconnu pour certains – et d'y apporter sa contribution, quel que soit le niveau de savoirs et de compétences préalables à ce sujet.

Lors des ateliers thématiques, ce sont majoritairement les associations qui ont formulé des avis et apporté des contributions au projet. Le degré de connaissance technique des représentants des associations a été souligné à plusieurs reprises, permettant des échanges approfondis lors des temps de travail.

Sur le site internet du projet, ce sont davantage des riverains qui ont formulé des avis et apporté des contributions au projet, tout comme sur le registre papier sur lequel les contributions ont été consignées à l'occasion des étapes de l'exposition itinérante (cf. partie 2). En effet, l'exposition itinérante a rempli son objectif d'aller au contact du public. Les avis recueillis à cette occasion soulignent l'importance de la sensibilisation aux gestes de tri et encouragent le Syctom à poursuivre les efforts engagés en matière d'information du public sur ce type de projet.



Sur la base de ces éléments, et conformément à la décision de la CNDP du 6 décembre 2017, le Syctom poursuit l'information et la participation du public sur le projet, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

En parallèle, le dialogue avec le territoire permettra de déterminer les usages de la ressourcerie et de la déchèterie ainsi que les modalités de prise en compte dans le projet d'objectifs ambitieux d'insertion économique.

Sur ces sujets, et en particulier sur la ressourcerie, le travail sera également mené en lien étroit avec les associations locales œuvrant en faveur de l'économie sociale et solidaire.



PROCHAINES ÉTAPES

1. POURSUITE DE L'INFORMATION ET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Tenant compte des attentes du territoire et de la décision de la CNDP en date du 6 décembre 2017, le Syctom a défini les modalités de poursuite de l'information et la participation du public sur le projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

En particulier, ce dispositif tient compte de l'expérience positive de l'exposition itinérante mise en œuvre sur le territoire en septembre et octobre 2017. Cette démarche vise à continuer à informer largement sur le projet tout en permettant aux citoyens de réfléchir sur des thématiques connexes au projet.

Les moyens de mise en œuvre de ce dispositif seront précisés avec le garant, Monsieur Jacques Roudier, reconduit par la CNDP jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet, sur les bases qui suivent.

Le dispositif sera organisé en deux temps, tenant compte des grandes prochaines étapes du projet : le choix de l'opérateur puis l'ouverture de l'enquête publique. Il s'inscrira dans le respect de la procédure de consultation des entreprises, des procédures administratives, et de la sécurisation juridique du projet.

Les modalités d'information et de participation envisagées jusqu'au choix de l'opérateur (Temps 1) sont les suivantes : maintien du Comité de suivi et du site internet du projet avec la possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses, mise en place d'un Groupe citoyens pour réfléchir aux thématiques connexes au projet (sensibilisation aux gestes de tri, dispositif d'information à mettre en œuvre pendant les travaux, préfiguration de l'espace de sensibilisation, ...).

Le Syctom continuera à informer largement le public : mises à jour régulières du site internet du projet, diffusion des nouveaux numéros de la lettre d'information en version papier et en version numérique, envoi de communiqués à la presse généraliste et à la presse spécialisée, propositions d'articles et messages pour les supports des collectivités concernées, validation par le Comité de suivi des prescriptions techniques et architecturales de la note de présentation du projet qui sera jointe aux pièces de la consultation pour la construction et l'exploitation du site...

Ces modalités évolueront une fois l'opérateur retenu par le Syctom (Temps 2). À partir de cette étape, et jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, il s'agira alors de présenter le projet de l'opérateur retenu au public et de préparer l'enquête publique. Les activités de présentation du projet pourraient être couplées avec des actions de sensibilisation, adaptées à différents types de public.

2. PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET



LANCEMENT DU DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

(poursuite jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique)

CONSULTATION ET ATTRIBUTION

d'un ou plusieurs marchés pour la réalisation de l'opération (en fonction de la procédure retenue)

CONCEPTION ET CONSTRUCTION

des différentes unités

1^{er} trimestre 2018

Avril 2018

Avril 2018

20<u>2</u>0 2021 À partir de fin 2021 À partir de 2025

LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION

pour la reconstruction du centre de Romainville / Bobigny ÉTUDES ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

(permis de construire, demande d'autorisation d'exploiter et enquête publique) MISE EN SERVICE INDUSTRIELLE

des différentes unités de la nouvelle installation à partir de 2025

Lexique

Collectes sélectives multimatériaux: elles correspondent à la collecte séparée des déchets ménagers recyclables, plus précisément d'emballages et de papiers (en dehors du verre collecté séparément). Les déchets concernés sont: les emballages papiers et cartons; les emballages plastiques « rigides » ; les métaux ferreux et non ferreux; les journaux et magazines; le papier utilisé par les ménages. La collecte séparée de l'ensemble de ces déchets vise à les orienter vers des filières de valorisation spécifique.

Combustible Solide de Récupération: faction combustible résultant d'un tri mécanique des déchets lors duquel sont soustraites les fractions à faible pouvoir calorifique soit les matières organiques et les éléments inertes. Les CSR sont essentiellement composés de plastiques non recyclables, de papiers et cartons et textiles souillés. Ils possèdent de ce fait un haut pouvoir calorifique, ont une composition homogène permettant un traitement optimisé avec des rejets minimisés. La filière CSR est définie à l'article 70 de la loi de LTECV.

Commission nationale du débat public (CNDP): autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision. Elle leur donne la parole sur les projets qui présentent des impacts significatifs sur l'environnement et dont les enjeux socioéconomiques sont importants.

Compostage: processus biologique permettant, par l'action de microorganismes qui utilisent l'oxygène de l'air, de convertir les biodéchets en un produit stabilisé appelé le compost. Le compost est semblable à du terreau qui sert à l'enrichissement des sols.

Déchets alimentaires: déchets qui font partie de la catégorie des biodéchets, aux côtés des déchets de jardin et de parc, ainsi que des déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. La Directive-cadre 2008/98/CE les définit ainsi: « déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ». Ces déchets organiques ou putrescibles sont une partie des déchets fermentescibles.

DMA: les déchets ménagers et assimilés regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le SEMA public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

Économie circulaire : système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des

individus. L'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

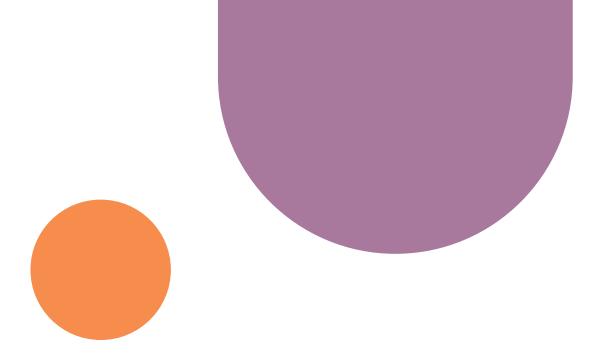
ISDND: Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux: dans le langage courant, appelée « décharge ».

LTECV : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, votée le 17 août 2015.

Objets encombrants : objets volumineux provenant exclusivement d'un usage domestique.

Ordures ménagères résiduelles : déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source, notamment des emballages dans un premier temps et à l'avenir des déchets alimentaires, effectué par les ménages.

Ressourcerie : centre de récupération et de valorisation des biens usagés des ménages. Certaines assurent le cas échéant, après réparation, la revente. Les ressourceries remplissent également une mission d'éducation à l'environnement et souvent de réinsertion dans le marché de l'emploi.



CONCERTATION PRÉALABLE ENCADRÉE PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC POUR CE PROJET

WWW.PROJET-ROMAINVILLE-BOBIGNY.SYCTOM.FR

CONTACTS:

JACQUES ROUDIER, GARANT DE LA CONCERTATION : garant.romainville@gmail.com

ÉQUIPE PROJET DU SYCTOM : projetromainvillebobigny@syctom-paris.fr

